

Rapport Pilier 3

30.09.2025



Sommaire

1. Indicateurs prudentiels	1
1.1. Indicateurs clés	1
1.2. Exigences de fonds propres	2
2. Risque de crédit - Variation des RWA en approche interne	4
3. Risque de crédit de contrepartie - Variation des RWA en approche interne	5
4. Risque de liquidité - Ratio LCR	6
5. Annexes	10
5.1. Déclaration de la personne responsable	10
5.2. Liste des tableaux	10
5.3. Tableau de concordance Pilier 3	10

1. Indicateurs prudentiels

1.1. Indicateurs clés

Tableau 1 (EU KM1) : Indicateurs clés

(en milliers d'euros)	a 30.09.2025 (3)	b 30.06.2025 (1)	c 31.03.2025 (2)	d 31.12.2024 (1)	e 30.09.2024 (3)
Fonds propres disponibles (montants)					
1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	8 804 457	8 834 507	8 643 753	8 551 493	8 461 220
2 Fonds propres de catégorie 1	8 804 457	8 834 507	8 643 753	8 551 493	8 461 220
3 Fonds propres totaux	10 497 742	10 067 321	9 985 509	9 942 042	10 401 151
Montants d'exposition pondérés					
4 Montant total d'exposition au risque	48 976 751	48 901 272	48 466 143	50 871 122	51 044 152
4a Montant total d'exposition au risque pré-plancher	48 976 751	48 901 272	48 466 143		
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
5 Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	18,0%	18,1%	17,8%	16,8%	16,6%
5b Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	18,0%	18,1%	17,8%		
6 Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,0%	18,1%	17,8%	16,8%	16,6%
6b Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	18,0%	18,1%	17,8%		
7 Ratio de fonds propres totaux (%)	21,4%	20,6%	20,6%	19,5%	20,4%
7b Ratio de fonds propres totaux par rapport au TREA sans application du plancher (%)	21,4%	20,6%	20,6%		
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
7d Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,25%	2,25%	2,25%	2,50%	2,50%
7e Dont à : satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,27%	1,27%	1,27%	1,41%	1,41%
7f Dont à : satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,69%	1,69%	1,69%	1,88%	1,88%
7g Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,25%	10,25%	10,25%	10,50%	10,50%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
8 Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
8a Coussin de conservation déclouant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9 Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,99%	1,00%	1,00%	0,99%	0,99%
9a Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10 Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
10a Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
11 Exigence globale de coussin (%)	3,49%	3,50%	3,50%	3,49%	3,49%
11a Exigences globales de fonds propres (%)	13,74%	13,75%	13,75%	13,99%	13,99%
12 Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%) (4)	10,3%	10,3%	10,2%	8,9%	8,7%
Ratio de levier					
13 Mesure de l'exposition totale	135 522 483	140 197 084	134 012 868	133 522 835	129 393 226
14 Ratio de levier (%)	6,5%	6,3%	6,5%	6,4%	6,5%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
14a Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14b Dont à : satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14c Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
14d Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14e Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité					
15 Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	21 181 738	19 947 107	19 691 400	19 514 465	19 478 765
16a Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	16 819 014	16 484 592	16 125 262	16 077 597	16 006 694
16b Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	2 394 867	2 439 839	2 384 256	2 468 579	2 306 398
16 Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	14 424 148	14 044 753	13 741 006	13 609 017	13 700 296
17 Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	147%	142%	143%	143%	142%
Ratio de financement stable net					
18 Financement stable disponible total	98 060 548	94 992 517	94 487 449	95 224 144	94 789 863
19 Financement stable requis total	82 801 825	82 675 900	82 605 338	82 011 868	83 817 513
20 Ratio NSFR (%)	118%	115%	114%	116%	113%

(1) Avec intégration du résultat intermédiaire ou annuel net de dividendes

(3) Avec intégration du résultat intermédiaire du 30/06

(2) Sans intégration du résultat intermédiaire

(4) Avec prise en compte des éventuels déficits d'AT1

1.2. Exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres affichées ci-dessous et dans les chapitres suivants sont les exigences minimales, correspondant à un niveau de 8% des risques pondérés.

La France ayant activé l'option nationale d'une application de l'output floor au plus haut niveau de consolidation, le groupe CM Arkéa n'est pas assujetti prudentiellement à un calcul d'output floor, celui-ci étant d'application Groupe Crédit Mutuel uniquement.

En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- EU CMS1 : Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisés et standardisés au niveau du risque ;
- EU CMS2 : Comparaison des montants modélisés et standardisés des expositions pondérées pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs.

Tableau 2 (EU OV1) : Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

(en milliers d'euros)	a Montant total d'exposition au risque (TREA)	b 30.06.2025	c Exigences totales de fonds
			30.09.2025
1 Risque de crédit (hors CCR)	43 286 366	44 084 554	3 462 909
2 Dont approche standard	22 095 364	21 906 764	1 767 629
3 Dont approche NI simple (F-IRB)	6 118 720	6 985 478	489 498
4 Dont approche par référencement	760 173	810 632	60 814
4a Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5 Dont approche NI avancée (A-IRB)	14 257 291	13 925 678	1 140 583
6 Risque de crédit de contrepartie - CCR	640 569	630 521	51 246
7 Dont approche standard	279 905	298 505	22 392
8 Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
8a Dont expositions sur une CCP	6 445	6 074	516
9 Dont autres CCR	354 220	325 943	28 338
10 Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - risque de CVA	105 262	94 650	8 421
10a Dont approche standard (SA)	-	-	-
10b Dont approche de base (F-BA et R-BA)	105 262	94 650	8 421
10c Dont approche simplifiée	-	-	-
15 Risque de règlement	187	175	15
Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)			
16 Dont approche SEC-IRBA	20 779	18 900	1 662
17 Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
18 Dont approche SEC-SA	18 900	18 900	1 512
19a Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)			
20 Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
21a Dont approche standard simplifiée (S-SA)	-	-	-
22 Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
22a Grands risques	-	-	-
Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
23	-	-	-
24 Risque opérationnel	4 032 846	4 043 819	322 628
24a Expositions sur crypto-actifs	-	-	-
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)			
25 Plancher de fonds propres appliqué (%)	890 741	28 653	71 259
26 Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
27 Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
29 Total	48 976 751	48 901 272	3 918 140

2. Risque de crédit - Variation des RWA en approche interne

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit au sein du Crédit Mutuel et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Le système de notation des contreparties est commun au Crédit Mutuel.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés (ci-après "RWA") sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Crédit Mutuel.

Informations quantitatives complémentaires

Tableau 3 (EU CR8) : État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

	(en milliers d'euros)	a Montant d'exposition pondéré
1 Montant d'exposition pondéré au 30.06.2025		21721789
2 Taille de l'actif (+/-)		-568644
3 Qualité de l'actif (+/-)		-93740
4 Mises à jour des modèles (+/-)		76779
5 Méthodologie et politiques (+/-)		-
6 Acquisitions et cessions (+/-)		-
7 Variations des taux de change (+/-)		-
8 Autres (+/-)		-
9 Montant d'exposition pondéré au 30.09.2025		21136185

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'applique pas l'approche standard pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit.

En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CVA4 : Etats des flux des RWA relatifs au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche standard

3. Risque de crédit de contrepartie - Variation des RWA en approche interne

Le risque de crédit de contrepartie correspond au risque porté par :

- les instruments dérivés du portefeuille bancaire (banking book) et du portefeuille de négociation (trading book) ;
- les opérations de pension du portefeuille bancaire.

Les encours concernés sont intégrés aux tableaux de bord sur les risques de crédit (au même titre que les encours de bilan et de hors bilan). La somme des expositions et des risques sur l'ensemble des encours (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) donne une vision globale des risques de crédit. Pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa, le risque de crédit de contrepartie est une faible composante du risque de crédit global.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'applique pas l'approche IMM pour le risque de crédit de contrepartie. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CCR7 : États des flux des RWA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM.

4. Risque de liquidité - Ratio LCR

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources.

Il peut se traduire par une charge financière complémentaire en cas de hausse des spreads de liquidité ; dans sa forme la plus extrême, il pourrait se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le Groupe est historiquement vigilant et prudent face à ce risque.

Plusieurs ratios de liquidité sont particulièrement suivis, dont notamment le LCR qui est un ratio de liquidité prévu par les textes CRD 4 et CRR. Il mesure le rapport entre les actifs liquides et les sorties nettes de trésorerie à trente jours dans le cadre d'un scénario de stress. Le niveau minimum requis est de 100 % depuis 2018.

Informations en matière de ratio de liquidité à court terme

Dans le cadre du Règlement CRR, la Direction des comptabilités du groupe Crédit Mutuel Arkéa produit et transmet mensuellement à la BCE le reporting sur le ratio de liquidité à court terme (ci-après "**LCR**" - Liquidity Coverage Ratio).

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer de la résilience à court terme des banques face à une situation de fort stress en liquidité. Il vérifie que le niveau des actifs hautement liquides permet de couvrir les flux nets de trésorerie à 30 jours, avec des hypothèses de stress visant notamment une fuite des dépôts et un tirage des accords en hors-bilan.

Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du LCR, ses variations dans le temps ainsi que l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR

Le niveau minimum requis du ratio LCR est fixé à 100% en 2025. Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur les trois premiers trimestres 2025 avec des marges de manœuvre significatives. Le LCR moyen annuel d'octobre 2024 à septembre 2025 s'établit à 146,70%. A fin septembre 2025, le ratio LCR consolidé du Groupe s'établit à 159,86%, soit une hausse de 10,46 points par rapport à fin juin 2025.

Les actifs liquides du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 24 116 M€ et sont principalement constitués de dépôts en banque centrale et d'obligations garanties de niveau 1. Ceux-ci représentent 74% des actifs liquides à fin septembre 2025.

Le montant des sorties de trésorerie à trente jours est de 16 887 M€ dont la majeure partie correspond aux dépôts. L'évolution par rapport à fin juin 2025 est une baisse de 255 M€.

Le montant des entrées de trésorerie à trente jours est de 1 801 M€ dont la majeure partie correspond aux prêts accordés à la clientèle et aux titres de dette arrivant à échéance. L'évolution par rapport à fin juin 2025 est une baisse de 1 008 M€.

Tableau 4 (EU LIQ1) : Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

	a	b	c	d	e	f	g	h
(En milliers d'euros)								
Trimestre se terminant le :		Valeur totale non pondérée (moyenne)			Valeur totale pondérée (moyenne)			
	30.09.2025	30.06.2025	31.03.2025	31.12.2024	30.09.2025	30.06.2025	31.03.2025	31.12.2024
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes : 12								
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)								
1 Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					21 181 738	19 947 107	19 691 400	19 514 465
SORTIES DE TRÉSORERIE								
2 Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	47 146 728	46 595 126	46 031 354	45 552 620	3 002 202	2 976 801	2 944 645	2 924 447
3 Dépôts stables	33 532 014	33 063 152	32 591 113	32 121 787	1 676 601	1 653 158	1 629 556	1 606 089
4 Dépôts moins stables	11 425 546	11 467 284	11 473 974	11 587 231	1 298 536	1 299 612	1 294 437	1 301 722
5 Financements de gros non garantis	21 221 705	20 852 443	20 543 776	20 559 510	11 318 157	11 084 700	10 835 752	10 788 520
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	794 321	777 078	836 578	997 406	61 106	59 446	65 188	80 740
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	20 036 907	19 616 874	19 254 679	19 027 284	10 866 574	10 566 763	10 318 045	10 172 960
8 Crédances non garanties	390 477	458 492	452 519	534 820	390 477	458 492	452 519	534 820
9 Financements de gros garantis					127 632	68 560	70 303	115 190
10 Exigences complémentaires	12 294 462	12 156 146	12 143 968	12 168 301	2 161 147	2 142 325	2 105 865	2 121 342
Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	693 673	694 415	697 038	699 812	693 673	694 415	697 038	699 812
Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance								
13 Facilités de crédit et de liquidité	11 600 789	11 461 731	11 446 929	11 468 489	1 467 473	1 447 911	1 408 826	1 421 530
14 Autres obligations de financement contractuelles	167 365	170 701	126 784	84 197	167 365	170 701	126 784	84 197
15 Autres obligations de financement éventuel	421 426	410 055	402 476	402 430	42 511	41 504	41 912	43 900
16 TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					16 819 014	16 484 592	16 125 262	16 077 597
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
17 Opérations de prêt garantis (par exemple, prises en pension)	429 375	417 601	426 535	481 845	85 915	81 774	79 492	133 849
18 Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 960 322	1 896 422	1 854 534	1 800 556	1 335 105	1 279 459	1 232 674	1 179 913
19 Autres entrées de trésorerie	973 846	1 078 605	1 072 090	1 154 818	973 846	1 078 605	1 072 090	1 154 818
19a (Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
19b (Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)								
20 TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	3 363 543	3 392 628	3 353 160	3 437 219	2 394 867	2 439 839	2 384 256	2 468 579
20 a Entrées de trésorerie entièrement exemptées	104 167	41 667	0	87 500	104 167	41 667	0	87 500
20b Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %								
20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	3 259 377	3 350 962	3 353 160	3 349 719	2 290 700	2 398 172	2 384 256	2 381 079
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
21 COUSSIN DE LIQUIDITÉ					21 181 738	19 947 107	19 691 400	19 514 465
22 TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					14 424 148	14 044 753	13 741 006	13 609 017
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ						147%	142%	143%

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule le LCR conformément au Règlement d'exécution (UE) 2021/637.

Concentration des sources de financement et de liquidité

Crédit Mutuel Arkéa veille à la diversification de ses sources de financement et de liquidité. Il a ainsi défini des normes internes sur :

- le coefficient d'engagement, afin de vérifier l'équilibrage de l'activité commerciale et la dépendance au refinancement de marché ;
- le niveau de dispersion des refinancements interbancaires, afin de s'assurer de maîtriser sa dépendance à certaines contreparties ;
- les volumes de refinancement par maturité, afin de veiller à ne pas concentrer les échéances des lignes de refinancement.

Parallèlement, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose de plusieurs types de supports d'émission, notamment à moyen long terme avec des programmes d'émissions non sécurisées et sécurisées.

La définition du programme de refinancement tient compte de ces limites et des différents supports d'émission possibles. Lors de la préparation et la réalisation des émissions sur les marchés, une attention est également portée sur la diversification des investisseurs, tant par type d'investisseur (gestionnaires de portefeuilles, banques, etc.) que par zone géographique (France, Allemagne, pays scandinaves, etc.).

Description de la composition du coussin de liquidité de l'établissement

Les réserves de liquidité disponibles constituent un coussin en cas de crise de liquidité.

Elles sont constituées de la trésorerie disponible immédiatement (nette des réserves obligatoires) ou à brève échéance (inférieure à 6 mois) et des actifs éligibles au refinancement Banque Centrale disponibles immédiatement ou sous 3 semaines (valorisés avec la décote prévue par la Banque Centrale). Le niveau des réserves de liquidité est établi mensuellement par le département Trésorerie, Refinancement, Change, et peut si nécessaire être actualisé sur une base quotidienne.

Les réserves de liquidité sont présentées mensuellement au Comité ALM opérationnel Groupe par ordre de liquidité des actifs, avec une évolution comparés sur les mois passés, et trimestriellement au Comité de gestion du capital et du bilan et au Conseil d'administration dans le cadre du suivi des limites.

Au 30 septembre 2025, les réserves de liquidité s'élèvent à 38,8 Md€, en hausse de 4,6 Md€ depuis le 30 juin 2025.

(en milliards d'euros)	Réserves de liquidité	
	30.09.2025	30.06.2025
Dépôts en banque centrale	10,5	6,4
Titres LCR éligibles au pool 3G (après décote)	13,6	15
Autres actifs éligibles au pool 3G (après décote)	14,5	12,5
Autres actifs non éligibles au pool 3G (après décote)	0,3	0,4
Total	38,8	34,2

Crédit Mutuel Arkéa veille à conserver des réserves de liquidité supérieures à près de 2 fois le montant des sorties nettes de liquidité du ratio LCR. Ce coussin de liquidité permet de faire face à des situations de crise extrême à tout moment et découle de la volonté de gestion prudente du risque de liquidité du Groupe. Au 30 septembre 2025, les réserves de liquidité représentent 43% des encours de dépôts bruts de Crédit Mutuel Arkéa.

Expositions sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie

Les dérivés sont principalement utilisés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre de la gestion du risque de taux. Ils font l'objet d'appels de marge qui sont généralement standardisés et respectent les exigences de la réglementation EMIR (European market infrastructure regulation).

Au 30 septembre 2025, la position nette des appels de garantie n'est pas significative et impacte à la marge la gestion de la trésorerie et des titres liquides.

Le calcul du ratio LCR intègre en complément une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant aux besoins de sûretés additionnels qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable ; le montant est évalué à près de 692 M€ au 30 septembre 2025, ce qui n'est pas significatif au regard du montant des actifs liquides.

Asymétrie des monnaies dans le ratio LCR

Le LCR est uniquement calculé en euros, les positions en devises étant marginales (les positions en devises sont contre-valorisées en euro car inférieures au seuil de 5% de représentativité sur le total du bilan bancaire consolidé). Cela s'explique par le modèle d'affaires et l'implantation géographique du Groupe.

5. Annexes

5.1. Déclaration de la personne responsable

Personne responsable des informations contenues dans le présent document :

Elisabeth Quellec, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

Déclaration de la personne responsable :

J'atteste que les informations contenues dans le présent Rapport Pilier 3 en date du 30 septembre 2025 présentant des informations publiées au titre de la huitième partie du Règlement n°575/2013 "CRR", tel que modifié notamment par le Règlement (UE) n°2024/162 du parlement européen et du Conseil du 31 mai 2024 (CRR3), sont, à ma connaissance, établies conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes élaborés dans ce cadre.

Fait au Relecq Kerhuon, le 26 11 2025.

Elisabeth Quellec, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

5.2. Liste des tableaux

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
Indicateurs prudentiels			
Tableau 1	EU KM1	Indicateurs clés	1
Tableau 2	EU OVI	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque	2
		Risque de crédit - Variation des RWA en approche interne	
Tableau 3	EU CR8	Etat des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	3
		Risque de liquidité - Ratio LCR	
Tableau 4	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	7

5.3. Tableau de concordance Pilier 3

Article CRR	Thème	Référence Rapport Pilier 3	Pages
438	Exigences de fonds propres et montants d'exposition pondérés	Fonds propres - Exigences de fonds propres	2
		Risque de crédit - Variation des RWA en approche interne	3
		Risque de crédit de contrepartie - Variation des RWA en approche interne	4
447	Indicateurs clés	Indicateurs prudentiels - Indicateurs clés	1
451 bis	Exigences de liquidité	Risque de liquidité - Ratio LCR	5 - 9